

Décision n° D2023_159

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'appel à cotisation du 26 décembre 2002,

décide

- DE RENOUVELER l'adhésion du Département aux Forum français et européen pour la sécurité urbaine (FFSU/EFUS) pour un montant de 9 400 euros au titre de l'année 2023.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,



Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 093-229300082-20231016-D2023_159-AR



Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20231016-D2023_159-AR